



Immunité consulaire + code de la route

Par **taljero**, le **23/10/2009** à **00:52**

Bonjour,
la police a t elle le droit de controler le conducteur d'un véhicule qui vient de commettre des infractions à la reglementation routier et dont la plaque minéralogique apposée sur le véhicule est une plaque consulaire, plaque de couleur verte?
merci

Par **frog**, le **23/10/2009** à **02:00**

Oui. Et mieux encore, la police peut verbaliser, même les bagnoles en plaque K, CD et CMD.

Le Ministère et invite régulièrement les concernés à payer les contraventions qui leur sont adressées. Rien d'obligatoire certes, mais ça fait partie des usages. Et les refus répétés peuvent conduire à se retrouver persona non grata. Ca a déjà été le cas avec certains fils de diplomates du continent africain qui se croyaient intouchables.

Aussi, en cas de contrôle, il convient de présenter en plus des papiers d'identité K ou CD, le petit papalard vert délivré par le Ministère, qui certifie que le titre est reconnu par la République Française.